



Direction Générale des Douanes

CIRCULAIRE N° 1844 / MBPE/DGD DU 09 MARS 2017
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes est étendue à la société **KARIM TRANSIT ABIDJAN** enregistrée au Sydam world sous le P1302 T.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- MBPE/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- KARIM TRANSIT ABIDJAN
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM



COL. Amadou COULIBALY